

www.lafonda.org

Foyer-atelier pour adolescent-e-s / Le Locle

## rapport d'activités 2018

### *"Une journée à la Fonda"*

... passez une journée avec les éducateurs,  
les enseignantes et les maîtres d'atelier.



*L'homme à la recherche de son humanité*

Fondation J. & M. Sandoz

Foyer-atelier pour adolescent(e)s · Le Locle · Suisse



## Rapport annuel 2019 / "Une journée à la Fonda"

Aux familles des adolescent-e-s placé-e-s, aux membres de notre réseau de soutien,  
Madame, Monsieur, cher-e-s ami-e-s,

Vous êtes concerné-e-s de près par nos adolescent-e-s et vous soutenez notre action en leur faveur. Avec notre rapport annuel, nous sommes heureux de vous transmettre le bilan de l'année écoulée et de vous montrer quelques aspects de la vie de notre foyer.

Cette année, nous avons souhaité partager notre quotidien avec vous, non pas du côté des jeunes, mais du côté des adultes.

Comment se vit une journée avec nos ados quand on est éducateur, enseignant, maître d'atelier ?

Lors des échanges que nous avons avec les parents des jeunes placés, ou lors des échanges que nous avons avec les maîtres de stages, les employeurs, les différents intervenants du réseau, on nous interpelle souvent sur cette question. "... mais comment faites-vous avec les jeunes ?", "... moi, je ne pourrais pas", "... mais vous en avez de la patience" etc. sont des remarques que nous entendons souvent.

Justement, comment faisons-nous ? Quoi de mieux, pour vous faire une idée, que de vous inviter "en direct" dans notre pratique. C'est ce qu'ont tenté de vous faire vivre les éducateurs, les maîtres d'atelier, l'enseignante en rédigeant un petit journal d'une journée ordinaire passée avec eux.

B. Fasel, directeur

*Pour nous, il n'y a pas de petit ou de grand don. **Chaque geste compte !***  
***Dix francs, pour celui qui a peu, c'est précieux.***  
*Votre générosité est utile, encourageante. Elle donne de l'espoir, permet de croire au lendemain.*  
***Elle est toujours TRES appréciée. MERCI !***

Fondation J. & M. Sandoz 2400 Le Locle IBAN CH02 0900 0000 2300 3337 9

### 1ere partie - Structure de la Fondation / Fonctionnement du foyer-atelier

p. 1	Rapport du Président
p. 3	Un jour à la Fonda... week-end de Pâques avec l'éducateur de permanence
p. 8	Un jour à la Fonda... une journée avec les éducateurs
p. 11	Un jour à la Fonda... une journée avec l'enseignante
p. 14	Un jour à la Fonda... une journée avec les maîtres d'atelier
p. 17	Conseil de Fondation et Bureau , Organe de contrôle, Commission de soutien professionnel
p. 18	Personnel en fonction
p. 19	Effectif des jeunes et réseau de soutien / Collaborations extérieures
p. 19	Employeurs assumant un jeune en formation professionnelle / stages
p. 20	Dons
p. 21	Comptes et bilan

### 2eme partie – La collaboration avec les parents – Travail de bachelor de M. Tiago Domingos - extraits

p. 22	«Accompagnement des parents de mineur-e-s sous une mesure de protection par les travailleurs et travailleuses sociales. »
-------	---

## RAPPORT DU PRESIDENT

Notre institution est heureuse de vous présenter son rapport de l'année 2018 et peut vous annoncer qu'elle s'est très bien occupée de notre jeunesse en difficulté d'insertion. Sa tâche selon les besoins a été réalisée avec beaucoup de motivation à tous les niveaux de son personnel ainsi que les membres du Bureau et du Conseil. Tous mes remerciements à vous tous.

Nous avons accepté la démission d'une membre assidue de notre Conseil. En effet après de nombreuses années passées au sein du Conseil de la Fondation, Mme Michèle Kohli a désiré s'en retirer pour encore mieux s'occuper de ses petits-enfants et profiter pleinement de sa retraite. Le Conseil et le Bureau la remercient infiniment de sa participation durant des années passées au sein de notre Fondation. Encore merci pour l'aide et les différentes remarques constructives lors de nos séances.

L'année passée, nous vous avons annoncé notre intégration au SPAJ. Cette année 2018 ne fut pas de tout repos, tant au niveau du SPAJ que de notre Fondation. Je tiens à relever quelques faits importants.

- 15 janvier 2018      Présentation du projet du dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse qui s'appuie sur un objectif d'augmenter les prestations ambulatoires (externat). La mesure 11 de la feuille de route fait peur puisque l'internat tel que nous le pratiquons passe de 62 à 36 places disponibles pour tout le canton.
- 19 février 2018    Rencontre bilatérale entre les représentants du SPAJ et une délégation de la Fondation représentée par MM. Fasel, Degoumois et Duc. Rencontre où nous avons pu présenter notre fonctionnement et répondre aux questions pertinentes du SPAJ au plus près de notre conscience.
- 14 mars 2018        Présentation par le DEF et le SPAJ des conclusions des bilatérales individuelles avec application et conséquence au niveau de la mesure 11. Magnifique conclusion pour nous : nous maintenons le même nombre de prise en charge d'adolescents avec la répartition de 20 jeunes en internat et de 4 places en studio extérieur.

Avec ces différentes décisions, un contrat de prestation a été conclu entre l'État et la Fondation, travail effectué en parfaite harmonie entre M. Fasel, Mme Hunsperger (notre nouvelle comptable) et le SPAJ.

Je tiens à relever que nous entretenons de très bonne relation avec le SPAJ et son équipe. Nos remerciements vont à tous pour l'ouverture d'esprit et de dialogue, avec un merci tout particulièrement à M. Christian Fellrath, chef du Service, pour sa présence à nos séances du Conseils de fondation.

Toutes les personnes qui œuvrent pour les jeunes de notre foyer-atelier méritent votre soutien et le Conseil dans son ensemble remercie par avance tous les généreux donateurs qui année après année nous font un don.

Soyez persuadé que vos dons qu'ils soient même modestes permettent d'apporter un soutien dans les différentes activités et aide aux jeunes.

Pour terminer, merci à vous tous, donateurs, membre du Conseil, personnel du foyer-atelier pour votre intérêt à ce que notre Fondation reste vivante et permette à de nombreux jeunes de trouver leur voie pour le futur.

Mes vœux les meilleurs pour la Fondation J. & M. Sandoz

Jean-Claude Duc, président



## *Un jour à la Fonda... week-end de Pâques avec l'éducateur de permanence*

### **Week-end de Pâques** *journal de l'éducateur de permanence*

Notre foyer est ouvert 24/24 - 365/365.

Durant les week-ends, seuls quelques jeunes qui ne peuvent rentrer chez eux restent au foyer et s'organisent avec l'éducateur, comme on le ferait dans une famille.

L'éducateur de permanence assume la totalité de la prise en charge éducative et hôtelière durant les deux jours. La confection des repas et les tâches ménagères sont partagées avec les jeunes.

Par ailleurs, une permanence est assumée par un membre de la direction qui peut être atteint sans délai par téléphone ou intervenir sur place en cas de nécessité.

D'autres éducateurs peuvent être mobilisés en fonction de besoins éducatifs particuliers.

Ce week-end de Pâques, pour assurer les 4 jours, deux éducateurs sont mobilisés. Ils assumeront chacun deux jours.

C'est Tiago qui démarre jeudi soir et qui assumera la maison jusqu'au samedi soir.

**Jeudi 18 avril, 23h00** – c'est Tiago qui assume la première partie du week-end

*Je prends mon service jeudi à 23h00. Passage de relais avec Mathieu et Arthur et transmission d'information à propos des jeunes présents.*

*Après le départ des collègues, je fais mon petit tour de la Fonda pour prendre le pouls de la maison. L'ambiance semble détendue, les portes sont fermées, je peux aller me coucher dans la chambre de veille.*

**Vendredi 19 avril, 8h00**

*Vendredi matin, je suis le premier lever. À peine ai-je fini de me préparer, Dominique m'appelle pour venir déjeuner. Nous sommes les deux à table. Annie se joint à nous également pour déjeuner. Elle m'explique ses difficultés avec les repas et se limite à quelques biscottes et une tasse de lait, de peur d'avoir des vomissements. Une demi-heure après, Isabella et Isa nous rejoignent à table. Patrick quant à lui profite de faire la grasse matinée.*

*Peu avant le dîner, Annie accueille une amie qui sera avec nous la journée de vendredi jusqu'à samedi matin. En parallèle, je prépare le repas, ce sera poulet-frites au menu. Annie et Eulalie (l'amie d'Annie) mettent la table à ma demande.*

*Le repas est bon enfant, on partage tous ensemble. Isabella et Isa, qui avaient le projet d'aller quelques jours à Marseille, me disent qu'elles ne partiront finalement pas. À la place, elles projettent de descendre à Neuchâtel faire la fête. Un repas est aussi fait d'aléas. Annie, qui s'est risquée à manger, se lève de table pour aller vomir aux toilettes à côté du bureau des éducateurs. Les collègues m'ont prévenu que cela fait plusieurs jours qu'elle vomit régulièrement après un repas. J'observe, j'échange avec Annie sans entrer dans une moralisation ou un quelconque jugement sur ce qu'elle vit. Je me limite à l'écouter et lui dire qu'il est important qu'elle boive et qu'elle mange de petites quantités. Annie est inquiète d'être hospitalisée.*

*L'après-midi est calme, les jeunes profitent d'aller prendre l'air. Je suis seul dans la maison où je profite de faire deux trois bricoles pour moi. Lili et Laurent passent au foyer pour chercher quelques affaires et faire un « shooting photo » avec l'appareil du foyer. On profite également de discuter autour d'une partie de Uno.*

## ***Un jour à la Fonda... week-end de Pâques avec l'éducateur de permanence***

*Puis la préparation du souper. Cette fois, c'est spaghetti bolo' ! Je me fais la réflexion que c'est toujours un petit casse-tête de préparer les menus afin de garder un équilibre alimentaire et diversifier les repas en fonction des habitudes des jeunes. Demain midi ce sera couscous de légumes.*

*Au tour de Dominique de mettre la table. Tout le monde est à l'heure, yes ! À nouveau, l'atmosphère est chouette. Je profite de demander à chacun de me raconter leur intention pour le soir et la suite du week-end. Le duo Isa-Isabella me confirme qu'elles descendront sur Neuchâtel faire la fête. Les autres jeunes projettent de rester dans les alentours de la Fonda. Le repas touche à sa fin, plus rien dans les plats yes ! Bon, je ne prenais pas trop de risque avec des spaghetti bolo.*

*Muna passe prendre quelques affaires, j'ai à peine le temps d'échanger quelques mots et de lui faire une avance de sous pour le train qu'elle est déjà repartie. Elle dort chez une amie à La Chaux-de-Fonds ce soir et pense ne pas rentrer avant samedi soir voire dimanche. Isabella et Isa me demandent vers 20h00 de faire des crêpes pour ce soir et pour le petit-déjeuner de demain matin. Moment super sympa, et les crêpes très bonnes ! On se met tous à table pour une collation du soir et un cacao. Je partage aussi avec Dominique, Annie et son amie autour d'un jeu de Uno. Vers 22h15, le duo inséparable part prendre le train. Patrick, qui était sorti se balader, rentre quant à lui à ce moment-là. Tous les jeunes prévus à être là ce soir sont en chambre. Je pars me coucher à minuit.*

### **Samedi 20 avril, 8h00**

*Samedi matin, je suis de nouveau le premier lever. Je suis à table à prendre mon petit-déjeuner, Annie et son amie me rejoignent. Dominique et Patrick suivent de près. On termine les crêpes d'hier soir. L'amie d'Annie part. Isabella et Isa rentrent pour le moment du diner, à leur tour de mettre la table. Le repas se passe bien. Dominique, Patrick et Annie partent se balader après le repas. Dominique découche ce soir, elle va dormir chez son amie Emma. Patrick et Annie rentrent dans la soirée, pour 23h00 au plus tard. Isabella et Isa, quant à elle, vont en chambre rattraper les heures de sommeil perdues cette nuit. Par ailleurs, j'attrape Isa à fumer un joint dans sa chambre et je lui dis tout le « bien » que je pense de fumer dans la maison.*

*L'après-midi est calme, ce sont toujours des moments longs pour moi, car la maison est (trop) calme. Je m'occupe, ce sont des moments qui permettent aussi de faire nos tâches : ménage,*



## ***Un jour à la Fonda... week-end de Pâques avec l'éducateur de permanence***

*vaisselles, changer les serviettes, rédiger une synthèse, préparer les activités à venir... mais aussi de se reposer.*

*Au souper, je suis à table avec Isabella et Isa. Puis, elles vont s'apprêter pour sortir ce soir à La Chaux-de-Fonds. Muna fait un passage éclair pour venir chercher des affaires et repartir à La Chaux-de-Fonds. Annie et Patrick sont rentrés comme convenu.*

*Mons collègue Matthieu est arrivé, c'est lui qui prend le relais pour la suite du week-end. Je lui transmets les informations et je termine là mon temps de travail.*

Tiago Domingos, éducateur social

**Samedi 20 avril, 23h00** - Matthieu prend la relève pour les deux prochains jours

*J'arrive à la Fonda vers 23h15 pour relayer mon collègue Tiago qui vient d'y passer 2 jours.*

*Sur le chemin je jette un oeil sur les fenêtres avec de la lumière, ma petite habitude lorsque je viens à cette heure afin de me faire une 1ère idée des jeunes qui sont encore réveillés ou si l'on n'a pas contrôlé les chambres lors de leur départ.*

*Tiago me transmet les quelques informations sur les derniers jours et me confirme qu'Annie et Patrick sont au foyer comme je l'avais vu en fonction des lumières allumées.*

*Il me transmet que les deux Isa sont de sorties et vont rentrer demain pour dîner.*

*Tiago s'en va vers 23h45 et je fais un tour de maison pour fermer les portes et souhaiter une bonne nuit aux jeunes présents. 23h50 on sonne à la porte. Isa A est déjà là car elle ne se sent pas très bien. Je lui propose de manger quelque chose et l'accompagne à la cuisine. Elle se fait un gros sandwich et le mange en discutant de sa soirée, plutôt nulle à ses dires, puis va se coucher.*

*Elle me dit qu'Isa C est restée à sa soirée et devrait rentrer demain.*

*Je vais me coucher vers 00h40 mais 10 minutes plus tard la porte sonne à nouveau. Cette fois c'est Isa C qui rentre car la soirée était définitivement nulle ! Je l'accompagne à sa chambre et en profite pour confirmer avec elle qu'elle va bien manger chez ses parents pour midi demain. Elle me dit qu'elle veut se lever vers 10h00 pour se préparer.*

*1h00 du matin, je vais me coucher.*



## ***Un jour à la Fonda... week-end de Pâques avec l'éducateur de permanence***

### **Dimanche 21 avril, 8h00**

*Mon réveil sonne à 08h00 mais ça fait un moment que je suis réveillé. Le sommeil profond et réparateur les nuits de veille à la Fonda est une denrée rare pour moi ! Je me lève, vais commuter l'alarme incendie et me préparer un café. Comme souvent le dimanche matin, je trouve à la cuisine quelques croissants ou une tresse et le journal – petite attention du directeur qui fait son passage matinal- sympa !*

*10h30 toujours pas vu Isa. Je vais frapper à sa porte pour la réveiller. Elle me répond et me confirme qu'elle va toujours manger chez ses parents pour midi.*

*11h00, le grand-papa de Patrick m'amène des chocolats pour son petit-fils.*

*Midi, Annie Patrick et Isa viennent pour manger. Aujourd'hui menu nuggets/frites... et quand même une salade de carottes ! Je suis en train d'allumer la friteuse lorsqu'une alarme retentit ! Le congélateur a trop perdu de température lorsque je suis allé chercher les frites...*

*2 minutes plus tard téléphone, je réponds en éteignant la friteuse car c'est le papa de Dominique qui n'arrive pas à joindre sa fille et se fait du souci.*

*Je lui propose donc d'essayer moi-aussi de la joindre et lui redonnerai des nouvelles. Entre-temps Isa est partie chez ses parents, je termine de cuire les nuggets et hop tous à table ! Tout le monde est content de ce repas tout à fait gastronomique. Chouette ambiance.*

*Après le repas et la vaisselle je tente d'appeler Dominique mais sans succès, son téléphone est éteint. J'appelle son papa dans la foulée et lui transmet que je ne peux joindre Dominique mais qu'on se tient au courant dès que l'un de nous a des nouvelles. 15h00, partie de Uno avec Annie, la chance est plutôt avec moi pour cette fois !*

*Le papa de Dominique me rappelle à 17h30 pour me confirmer qu'elle devrait rentrer à la Fonda dans la soirée et ensuite partir chez lui pour la suite des vacances.*

*17h40 c'est Patrick qui nous quitte pour terminer ses vacances chez sa maman avec les chocolats de son grand-papa sous le bras.*

*Isa part à 18h00 retrouver Isabella pour la soirée. Elle m'assure qu'elles rentreront avec le train.*

*Nous soupçons, Annie et moi et terminant les restes du frigo, sur sa proposition. Ensuite vaisselle et salle de jeu. Je suis en train de me faire plumer à la PS3 lorsqu'on sonne à la porte. C'est Christian, un jeune externe, qui vient chercher ses somnifères. Malheureusement ils sont dans le bureau du directeur – sous clé - et c'est avec une plaque de chocolat aux noisettes qu'il repart dans son appartement. A voir si ce sera efficace ! Je retourne me faire plumer avant de remonter boire un thé avec Annie et passer la soirée à lire au bureau tandis qu'elle parle à Lucie par vidéoconférence !*

*23h00, Annie va se coucher et je l'accompagne pour fermer l'étage des filles. Je fais encore un tour complet de la maison avant d'aller me coucher vers 23h30.*

### **Lundi 22 avril, 7h30**

*Je me lève à 7h30 et vais commuter l'alarme comme d'habitude. Le directeur travaille dans son bureau et nous faisons un bref point du week-end.*

*Dominique n'étant pas rentrée de la nuit je tente de contacter la maman de sa copine Emma afin de savoir si Dominique a passé la nuit chez eux mais sans succès. J'ai ensuite un téléphone de son papa, pas très content de sa fille.*

*Je travaille ensuite au bureau sur mes différents dossiers tout en ouvrant la porte à Isa C qui vient se changer avant de repartir dans la foulée.*

## *Un jour à la Fonda... week-end de Pâques avec l'éducateur de permanence*

*11h45 je vais préparer le repas que nous prendrons probablement de nouveau en tête à tête avec Annie. Sauf qu'Annie part en trombe à 11h55 rejoindre un ami à elle pour l'après-midi ! Je mange donc seul.*

*En début d'après-midi j'ai encore quelques contacts avec le papa et la maman de Dominique qui ne la trouvent toujours pas. Nous restons en contact au cas où...*

*17h00, un appel de Renaud qui me dit que ça ne se passe pas très bien avec son papa et qu'il aimerait revenir à la Fonda. Après contact avec le directeur qui est responsable des familles, je valide l'option et Renaud rentrera le soir même au foyer après confirmation avec le papa.*

*17h30, Christian passe amener une poubelle et prendre des affaires dans son ancienne chambre. On discute un moment au bureau jusqu'à ce que Alain rentre lui aussi de son week-end.*

*Je prépare à souper et nous soupsons, une nouvelle tête à tête pour moi, avec Alain. Annie et Isa m'avaient téléphoné pour m'avertir qu'elles rentreraient plus tard.*

*19h15, retour d'Alphonse qui revient de week-end également. Il mange vers 19h30 une nouvelle pizza que je viens de préparer en prévision des arrivées tardives.*

*20h00, nous faisons une lessive avec Alain car il n'a pas pu le faire ce week-end chez lui.*

*Retour de Renaud à 21h15. Je l'accompagne à sa chambre et débrieife un peu les vacances chez son papa. Il sort à 22h00 pour aller chercher Annie qui doit rentrer avec le train de 22h10. Je lui demande qu'ils rentrent ensuite sans perdre de temps. mais à 22h45 ils ne sont toujours pas là.*

*Ils sont de retour 23h00 en même temps que mon collègue Antoine qui vient me relayer. Il est 23h50.*

Matthieu Amstutz, éducateur social





*Un jour à la Fonda... une journée avec les éducateurs*



## *Un jour à la Fonda... une journée avec les éducateurs*

### **Une journée avec l'équipe éducative**

Dans notre organisation, deux équipes éducatives composées de 5 éducateurs chacune (l'équipe A et l'équipe B) assument la totalité de la vie quotidienne du foyer durant la semaine par période de 24h00. La première période commence le lundi à 14h00 et dure jusqu'au mardi 14h00 (équipe A), puis l'équipe B prend le relais et assume la maison jusqu'au mercredi 14h00, et ainsi de suite...

#### **Mercredi**

- 14h ; L'équipe commence la journée à 14h par une réunion (environ 1h) qui consiste à transmettre les informations sur le déroulement de la vie quotidienne durant les dernières 24 heures. Cela entraîne donc un changement d'équipe. A 14h une partie de l'équipe éducative part avec les jeunes de la préformation en piscine à Dombresson pour une première initiation « Kayak » en prévision du camp qui aura lieu en juin prochain en Ardèche. Le reste de l'équipe éducative assure le bon déroulement du quotidien dans l'institution de 15h à 17h30 jusqu'au retour de la préformation. C'est également du temps disponible pour avancer dans nos différentes tâches administratives (Un éducateur a par exemple accompagné une jeune dans l'élaboration de son dossier d'inscription aux services sociaux. Un autre a fait des démarches auprès d'employeurs pour trouver un stage pour son jeune de référence. Un autre est allé au TRANSN pour faire un abonnement pour son jeune. Il faut également assumer la permanence téléphonique c'est-à-dire répondre aux appels externes et internes.*
- 17h ; Réunion de l'équipe au bureau des éducateurs dans le but d'organiser les groupes pour les ateliers du mercredi soir (Maquettisme, Arts plastiques, Electronique, Menuiserie, Musique, Multisports). Remplir la check-list pour attribuer les différentes tâches spécifiques de la vie quotidienne sur la soirée à venir.*
- 17h30 ; Retour de la préformation assez mouvementé. Les éducateurs concernés par l'activité font un bref retour sur l'après-midi et rédigent des observations au moyen de fiches personnalisées répertoriées dans un classeur. L'activité a été compliquée à gérer notamment avec certains jeunes qui peinent à s'adapter au cadre et au respect des consignes. BF mis au courant de la situation. Suite à cela, il décide d'intervenir auprès de X pour un recadrage.*
- 18h15 ; Début du repas du soir. Un éducateur accompagne le jeune qui sert le repas du soir pendant un mois. Les autres éducateurs sont chacun assis à une table avec les jeunes. Ce mercredi, nous vivons un repas d'anniversaire pour les 15 ans d'un jeune. L'adolescent choisi avec qui il veut partager son repas d'anniversaire. Mise en place d'une nappe blanche. Le gâteau d'anniversaire est choisi par le jeune. Celui-ci est confectionné par le cuisinier de l'institution. Toute la salle chante « Joyeux anniversaire » et le jeune reçoit une carte d'anniversaire.*
- 19H ; Les éducateurs accompagnent les jeunes qui ont des services communautaires (vaisselle, napperons, nettoyage accueil)*

## *Un jour à la Fonda... une journée avec les éducateurs*



19h15 ; *Un voisin habitant proche de l'institution signale à l'éducatrice que trois jeunes sont dans son cabanon en train de fumer un « joint ». Celui-ci précise que les jeunes se sont excusés et qu'ils sont partis dans la foulée après son intervention.*

19h30 ; *Réunion 15 minutes avec tous les jeunes de la maison pour redéfinir les inscriptions dans les différents ateliers du mercredi soir (arts plastique, maquettisme, électronique, menuiserie, musique, multisports). Suite à la réunion, 2 jeunes mettent les pieds au mur pour intégrer un atelier. Après discussions, ils s'engagent à effectuer un essai dans deux des ateliers auxquels ils n'avaient jamais participé avant.*



21h30 ; *Fin des ateliers. Moment de partage avec les jeunes autour d'un cacao et d'un dessert avant le coucher de 22h pour la préformation et 22h30 pour les apprentis.*

21h30 ; *Intervention de deux éducateurs sur un bus du foyer. Un jeune a involontairement sorti la porte du rail en rentrant d'une activité.*

22h30 ; *Débriefing animé concernant la vie quotidienne + organisation et anticipation du lendemain.*

23h45 ; *Un éducateur assure une veille passive et effectue un dernier tour de maison pour s'assurer que la maison est calme et que les jeunes sont bien dans leurs chambres respectives.*

### **Jedi**

5h30 ; *L'éducateur de veille assure le premier lever pour une jeune qui est en formation à Neuchâtel. Mise en place du petit déj. (pressage des oranges, pain, céréales, lait, salade de fruits, bircher muesli etc...)*

6h30 ; *Arrivée du reste de l'équipe. Mini débriefing avec l'éducateur de veille. Attribution des tâches au moyen de la check-list, lecture agenda et rdv pour les jeunes. Assumer la permanence téléphonique. Un éducateur se charge personnellement de la distribution des médicaments pour les jeunes concernés. La distribution se fait dans le local « Pharmacie » spécialement prévu à cet effet*

6h50 ; *Réveil des jeunes, passage si nécessaire en fonction de l'autonomie de chacun. Préparation d'un p'tit-déj « anniversaire » amené par l'équipe éducative (en chantant) dans la chambre du jeune.*

7h30 ; *Fin du petit déj.*

7h30 – 7h45 ; *Les éducateurs s'assurent que les différents services communautaires sont effectués (débarrasser les tables du petit-déj, enlever et plier les napperons, vider les cendriers, balayer l'accueil, mettre les chaises sur les tables).*

## ***Un jour à la Fonda... une journée avec les éducateurs***

- 7h45 ; *Les jeunes de préformation sont orientés en classe et à l'atelier. Le palier II sans emplois est pris en charge dès 8h. 4 jeunes vont faire du travail scolaire avec une enseignante spécialisée dans le but de maintenir des compétences scolaires en vue d'une place d'apprentissage. 2 autres jeunes qui ne participent pas au programme scolaire sont accompagnés par 2 éducateurs pour effectuer 2 heures de travail, exigence propre à l'institution afin de garder un certain rythme au niveau de la mise en route de leur journée. (Par exemple un jeune a repeint la cage d'escalier du palier II et une autre a passé l'aspirateur au forum)*
- 9h ; *Un éducateur prend en charge une visite pour une future admission. Visite de l'institution, de la classe et de l'atelier.*
- 10h30 ; *Gestion d'un « carton rouge » (renvoi d'un jeune de la classe suite à un comportement inadéquat). Discussion avec le jeune selon le protocole « carton rouge » : raison de l'exclusion, évaluation de la situation, reprise ou non de l'activité.*
- 11h30 ; *Entretien d'évaluation avec nos jeunes de référence (10 minutes)*
- 11h45 ; *L'éducateur en charge du repas prend contact avec la cuisine pour le bon déroulement du service.*
- 12h15 ; *Partage d'un repas avec les jeunes.*
- 13h ; *Contrôle des services communautaires.*
- 13h30-14h30 *Réunion « Evaluations » avec les responsables des trois secteurs (éduc de réf, enseignantes, maîtres d'atelier) et un membre de la direction. Si absence, un éducateur coordonne la réunion et restitue le résultat des évaluations au moyen de couleurs (vert, orange, rouge).*
- 14h30 ; *Restitution des évats aux jeunes en présence des responsables des trois secteurs. En fonction des couleurs, les départs peuvent être différés.*
- 15h ; *Retour aux éducateurs sur le déroulement de la restitution (commentaires, acceptation, suite du programme etc...)*



Pour l'équipe A : XY

## Une journée en Classe

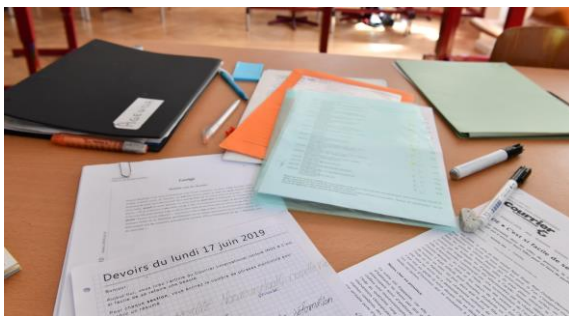
*L'an dernier, dans ce rapport, étaient présentés chacun des jeunes qui avait fréquenté la classe de préformation du mois d'août 2015 au mois de juillet 2016. Cela avait été un plaisir de repenser à chacun de ces élèves, de réaliser l'importance de tous les liens tissés. Ces liens se tissent, fil après fil, jour après jour, et c'est justement un de ces jours en classe qui vous est présenté cette année. Un temps tout court, une seule journée, un déroulement quelconque, un jour comme un autre, le lundi 11 mars.*

### 7.45

*C'est un lundi « ordinaire », les jeunes sont rentrés des relâches du 1<sup>er</sup> Mars il y a une semaine. Les élèves de la préfo sont répartis en deux groupes, et c'est le lundi matin que les groupes alternent classe et atelier : ceux qui étaient en atelier l'après-midi la semaine précédente viennent en classe le matin. Les lundis sont intéressants pour la perspective de l'enseignement dans la semaine, les thèmes sont préparés autour d'un rythme hebdomadaire, permettant d'organiser les stages et la classe. J'attends Sacha, Louise, Anna, Yann et Gabriel. Il y aura, en cours commun, une leçon de conjugaison et une dictée ; en travail individuel, les maths et les langues. La classe est prête, aérée, eau fraîche, bancs alignés. Le début des cours est à 7.45.*

*Un peu avant, c'est le contact habituel avec l'équipe éducative, pour l'effectif du jour et les rendez-vous prévus.*

*Gabriel n'est pas rentré dimanche soir. Intégré à la classe le lundi 14 janvier, il est là parce qu'il ne va pas à l'école (phobie scolaire, angoisse, pas de camarades) et qu'il est encore en scolarité obligatoire. Il réalise les tests, et ce sont de bons résultats de 10<sup>ème</sup> HA. Dès le début, il est hypersensible à la séparation d'avec sa maman. Il est là pendant 3 semaines régulièrement, il ne va pas en camp de ski, fait un stage et ensuite ne revient pas. Ce matin, il est toujours en réflexion chez lui.*



*Yann n'est pas là non plus. Il est arrivé à la Fondation après les vacances, le 4 mars. Ce sera le seul jour, qu'il aura consacré aux tests du bilan d'entrée. Parfois, la concrétisation du placement est un électrochoc. Le jeune doit s'habituer à l'internat, à la vie en communauté, à un cadre précis, à l'éloignement de la famille et des amis. En théorie, tous ces éléments sont connus avant le placement, avant la décision de placement, mais pour le jeune et pour sa famille, c'est une alternative, une solution. Une fois arrivé, installé dans sa chambre, confronté aux manques, le jeune réalise quelquefois très vite qu'il a finalement une marge de manœuvre, une carte à jouer chez lui.*

*Anna, suite à des difficultés à se mettre en route vendredi dernier, a été renvoyée chez elle pour réfléchir et elle n'est pas encore revenue. Le jeune doit adhérer à son placement à la Fondation et intégrer les exigences, pas nombreuses au final : se lever, aller en classe et*

## Un jour à la Fonda... une journée avec l'enseignante

en atelier, exécuter un service (servir le repas de midi par exemple), participer aux activités des soirées et du mercredi, respecter des horaires. En classe, le jeune a, comme dans un jeu vidéo, quelques vies à sa disposition, et le matin où rien ne va dans sa vie "c'est mort M'dame" et qu'il a quand même réussi à arriver en classe, il peut demander un moment off et les cours commenceront sans lui.

1. ct Objé c kassé pendan l transport
2. ds son énerveman, cte fam na po vu la bicyclete qi arrivait

Le groupe classe est réduit à deux. Sacha et Louise sont là depuis la fin de l'année scolaire précédente, ils arrivent à l'heure, on se dit bonjour et je vérifie comment s'est passé le week-end. Le programme (rectifié en raison de l'effectif) de la matinée est présenté, dictée, conjugaison, maths, informatique. La dictée est souvent un stress pour les élèves, ces deux-là le manifestent clairement. Sacha avait demandé la semaine passée à « traduire » en français des phrases de verlan (verlan c'est à l'envers, ouf pour fou, vénère pour énervé, chelou pour louche), je leur donne des phrases en « écriture » SMS à traduire et ils s'appliquent.

On profite de l'effectif réduit (il y a 2 ordinateurs en classe) pour la leçon d'informatique « Rédiger un dossier » où les élèves apprennent le BA.BA : mise en page, titres, table des matières, légende, bibliographie. Les exigences sont celles du TPA (travail personnel approfondi) de fin de CFC.

C'est une jolie matinée de classe, les deux élèves se sont investis, les moments de pause ont été riches de papotages et de partage.

# 14.00

Le lundi de 14.00 à 14.45, les maîtres et l'enseignante participent à la réunion « Objectifs pédagogiques » avec l'ensemble de l'équipe éducative et la direction. Pour les élèves, c'est l'heure des devoirs. L'enseignante a préparé un dossier pour chaque élève. Les exercices donnés sont réalisables, l'élève n'a pas besoin d'aide, l'objectif est

d'évaluer la capacité de l'élève à se responsabiliser et à travailler en autonomie comme il le lui sera demandé en formation. Alors que l'an dernier, il n'y a pas eu de lassitude notoire, que tous les élèves sauf une ont régulièrement réalisé les exercices donnés, cette année, depuis la rentrée de janvier c'est difficile. Un puis deux, et aujourd'hui quatre élèves, n'ont pas fait du tout ce qui était demandé. Il y a un tournus parmi les éducateurs pour le suivi des devoirs. L'éducateur du jour ramasse les téléphones portables à 14.00 au lieu de 14.45 (la règle des téléphones remis est en vigueur depuis la rentrée mais la question du lundi 14.00 ou 14.45 n'a pas été précisée). Certains élèves se fâchent, puis se plaignent que l'éducateur ne s'est pas adapté, et ils tentent ensuite de justifier les devoirs non faits; d'autres assument. Faire les devoirs témoigne de la compétence de l'élève à entreprendre une formation, et il faut chercher un moyen d'amener les « résistants » à les faire afin qu'en formation ils aient déjà trouvé la solution. Quelques chocolats en motivation extrinsèque pourraient faire l'affaire, à méditer. L'année de préformation sert à donner au jeune des outils personnalisés pour l'avenir. On entend souvent « quand je serai en

### Devoirs en chambre du lundi

14.00 à l'accueil : un éducateur ou une éducatrice distribue les devoirs.

Entre deux : l'éducateur passe en chambre vérifier le travail et la présence (2x).

14.45 à l'accueil : l'enseignante reprend les devoirs.

14.50 à l'accueil : l'enseignante et le maître d'atelier partent avec leur élèves.

**BON TRAVAIL !**

Evaluation :

Ponctualité & Quantité, qualité, soin.

★★★★★★★★

## *Un jour à la Fonda... une journée avec l'enseignante*

*apprentissage, je ferai », mais quand on en discute, l'élève se rend compte qu'être en formation ne le transformera pas d'un coup de baguette magique en super élève.*

**14.45**

*Le groupe prend le chemin de la classe, c'est le moment de la pause, fruits et thés chauds. L'effectif du groupe de l'après-midi est aussi réduit, un élève est à la journée d'information sur l'armée, une autre a été transférée au palier II sans emploi après un an (elle était arrivée en janvier) complet de préformation. La pause est encore animée des revendications des jeunes au sujet des téléphones pris et des devoirs non faits.*

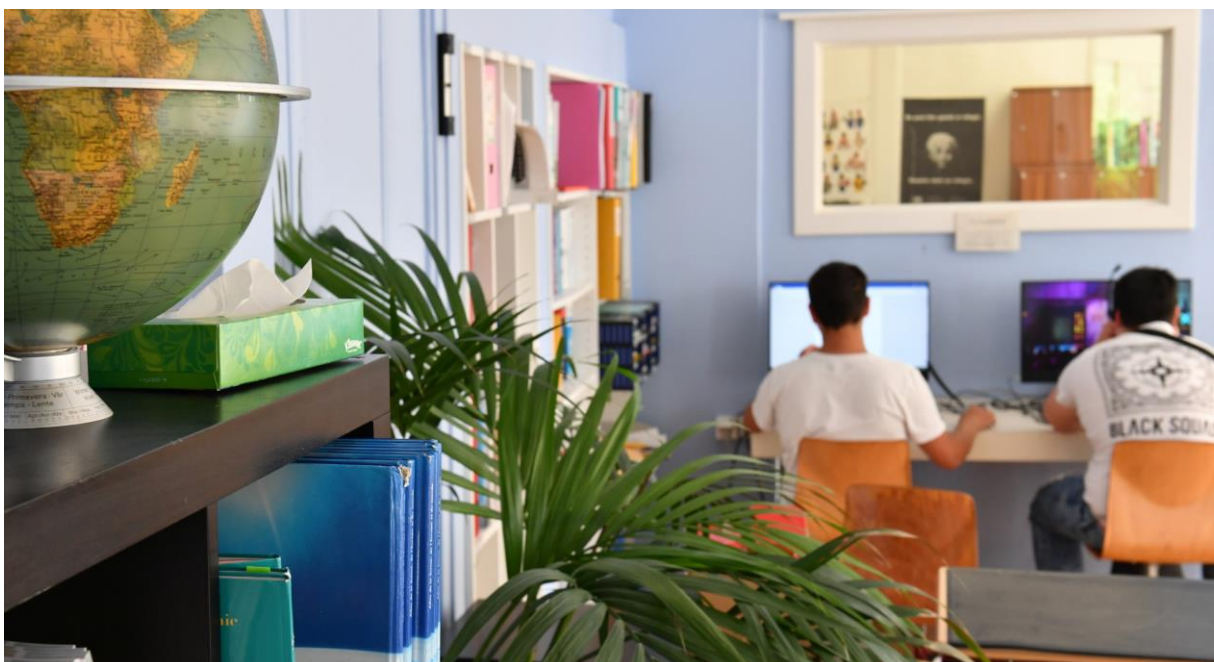
*Gaspard est d'humeur noire, il dit qu'il ne fera rien. Je propose une séquence d'orthographe à l'ordinateur : Gaspard est très bon dans cette matière, il aime qu'on le lui dise et il faut éviter à tout prix d'accentuer la mauvaise humeur. Il y va presque à reculons, puis il se prend au jeu, s'exclame sur les erreurs qu'il commet et me transmet les résultats, tous supérieurs à 90%.*

*Léo occupe ses mains avec de la pâte thérapeutique, une sorte de pâte à modeler, qu'il malaxe, étire, remet en boule, malaxe, étire, remet en boule. Il n'arrive pas à la laisser pour se mettre à écrire. Son comportement d'hyperactif est un exemple du genre aujourd'hui. La période s'achève sans qu'il n'ait fait un exercice de maths. Au retour de la pause, il va lire, n'y arrive pas. Je lui propose de dessiner, il n'entend pas, puis me demande s'il peut dessiner. Je lui prête un livre de dessin consacré à l'écriture des tags, il est intéressé, lit et ne dessine finalement pas.*

*Dans cette configuration, ébullition du groupe pour une problématique éducative, personnalisation de la problématique, l'un ne voit pas comme l'autre, la stratégie gagnante est le programme individuel, lancer chacun sur ce qu'il aime. Ou tenter. Quand on demande à un élève ce qu'il aimerait faire, certains répondent, « c'est vous la prof », d'autres proposent mais n'arrivent pas à s'y mettre. Les belles séquences d'apprentissage passent en un moment, le scénario engage les élèves qui ne voient pas le temps passer. Rares sont les élèves qui ont un sujet d'étude de prédilection. Marius à qui je propose de planifier son après-midi à sa convenance, commence par des maths, mais n'arrive pas et se lasse, puis il travaille un peu de l'anglais sans conviction. Il demande finalement à pouvoir s'informer sur les trous noirs. Je lui donne un cahier de suivi : noter date et durée, sites visités, mots importants.*

*Cet après-midi se déroule plutôt bien malgré la tempête initiale, mais ces trois élèves indiquent, chacun à leur manière, qu'il y a du chemin à faire pour être l'élève d'une classe ordinaire de CFC.*

Nicole Crettaz Gattigo, enseignante



## *Un jour à la Fonda... une journée avec les maîtres d'atelier*



L'année 2018 a été difficile, en raison principalement d'une dynamique non homogène, avec des cas particulièrement difficiles. Nos jeunes sont des adolescent-e-s avec des problématiques personnelles et comportementales, parfois aiguës, certain-e-s ont des traitements médicaux lourds, d'autres sont là parce qu'ils doivent tout simplement « maturer » encore un peu ou bien parce qu'ils ont besoin d'un lieu de vie sûr.

La dynamique de la volée de la rentrée 2018 nous a mis parfois en porte-à-faux avec les impératifs de production. En effet, nous sommes un atelier de mécanique de précision avec un équipement qui nous permet de fonctionner comme une vraie petite entreprise. Avec ce groupe, nous avons fait beaucoup de travail éducatif, moins de travail effectif, mais au final nous avons quand même œuvré tant bien que mal pour satisfaire nos chers clients que nous saluons chaleureusement au passage !

En tant que maîtres d'atelier spécialisés, nous savons nous adapter et sommes habitués à faire face à des problématiques comportementales telle qu'une indiscipline récurrente, liée ou non à des troubles du comportement. Selon l'état général du jeune, qu'il s'agisse de fatigue, de l'effet de la médication ou encore de la consommation de produits, le manque de motivation émerge tôt ou tard. Peu important les causes, c'est cette motivation qu'il faut aller chercher, rechercher, trouver le fil conducteur, ... ou pas ! Comment alors redonner envie, ne serait-ce qu'un peu, comment créer de la motivation chez des ados qui n'en ont plus ? Comment susciter le goût de l'intérêt dans le faire, comment amener à se projeter dans un avenir en se sentant concerné ?

Les ados de la préformation doivent s'adapter aux impératifs de notre société. C'est un fait. Difficile de s'en départir sans risquer la dérive sociale. Alors que proposer lorsque nous avons à faire à des jeunes pour qui cette transition est vécue comme une marche forcée pour la plupart, comme une marche vers l'inconnu pour tous ?



## *Un jour à la Fonda... une journée avec les maîtres d'atelier*

Dans cette volée, il a été particulièrement compliqué de trouver l'équilibre avec les profils de jeunes présents. Mais au lieu d'épiloguer ou de s'attarder sur des propos qui risqueraient de plomber l'ambiance, voyons plutôt le côté instructif de l'histoire.



Pour illustrer ces deux côtés, pour vous donner un aperçu de ce que nous vivons, voici un bout de notre quotidien. Nous espérons que vous aurez ainsi une idée de ce qui se vit à l'atelier durant une matinée, de ce que nous faisons concrètement avec les jeunes, de comment se vivent les choses, les frustrations, les joies, les propos des jeunes ... avec leur langage d'ados.

Une matinée à l'atelier, le jeudi 2 mai



La journée débute à 7h45. Les retardataires, il y en a, justifient leur retard...et ce sont le plus souvent des excuses bidon. La qualité de la mise en route donne généralement le ton.

Aujourd'hui une nouvelle jeune commence la préformation, c'est l'excitation, la dynamique du groupe change, surtout entre filles. Les autres filles lui font ressentir qu'elles étaient là avant elle et qu'elle doit accepter son rang dans la hiérarchie. Pour nous, l'arrivée d'un jeune en cours de route complique toujours un peu les choses car cela déstabilise le groupe dont l'équilibre devient quelque peu fragile.



Il n'est pas simple d'attribuer des postes de travail à chacun, il faut élaborer des stratégies pour éviter de mettre côte à côte des jeunes qui s'excitent l'un l'autre. Après un quart d'heure de flottement et d'encouragement, nous attribuons les postes de travail en fonction des présences. Déjà des oppositions et réclamations fusent, Anne nous dit "qu'il n'y a pas moyen, c'est

mort !" Hormis les livraisons qui se font à pied pour nos clients du Locle, le poste de gravage (place de travail assis, donc confortable) fait l'objet de toutes les convoitises.

Chacun est maintenant à sa place et fait ce qui lui est assigné. Il est important de tenir compte des travaux que l'on donne à des jeunes qui ont des problèmes cognitifs ou qui sont d'humeur instable. Il n'est aisé de trouver du travail pour les entreprises de la région qui peut être donné à des jeunes à faible potentiel (travaux de mécanique simples). Nous sommes obligés de faire au cas par cas, en adaptant le poste de travail et les procédures de fabrication pour chaque personne. Cela demande énormément d'énergie et de créativité pour que les jeunes puissent expérimenter des choses positives et qu'ils aient un sentiment de réussite.

Ce matin, Laurent mécontent du travail qu'il doit exécuter, quitte sans cesse sa place et essaie de négocier pour faire autre chose, alors que cela fait à peine 6 minutes qu'il travaille et qu'il nous en a fallu 16 pour le mettre en route. Pendant ce temps, certains en profitent pour discuter si bien qu'il faut remettre tout ce petit monde à sa place. René nous interpelle à tout bout de

## *Un jour à la Fonda... une journée avec les maîtres d'atelier*

champ avec des propos hors sujets. Il est redoutable car, une fois retourné à sa place, il se met à pousser des petits cris à une cadence soutenue avec une voix bien portante.

Stéphane, de nature suiveuse, profite de la première occasion pour semer la zizanie avec Anne, qui peut tout aussi bien faire office de leader négatif que positif. Il faut changer Stéphane de poste, une place isolée des autres quand cela est possible. C'est là qu'il faut être ingénieux dans les 5 minutes qui suivent, car il n'est pas évident de trouver le bon travail, au bon moment, sur une machine qui n'est pas encore occupée.

Toute la dynamique du groupe peut basculer pour la matinée, en bien comme en mal, il faut être bien attentifs.

L'heure de la pause approche et ça se sent. On pressent déjà des signes chez certains qui veulent commencer la pause avant l'heure. La pause est un moment que tout le monde apprécie. Nous nous installons autour de la table et là chacun peut se sustenter avec diverses choses : pain, chocolat, fromage et charcuterie. La pause est un moment de convivialité et de partage qui se vit plus ou moins dans le calme et le respect. Les discussions vont bon train.

La pause a tendance à s'éterniser et la reprise du travail ne se fait pas toute seule. Et il faut ensuite, à nouveau, remettre les jeunes au travail. Pour ce matin, sous l'influence d'Anne, le groupe reste dehors et ne semble pas décidé à reprendre le travail. Il faut insister plusieurs fois et pour finir, le groupe obtempère.

Il faut remarquer que depuis 8h30, Anne et Stéphane parlent fort, rigolent et font beaucoup trop de bruit. Après de multiples interventions, ils ne se calment toujours pas et nous devons les exclure de l'atelier. A 10h15, ils sont renvoyés auprès de l'équipe éducative. Cela se passe mal avec Anne car elle accepte difficilement le renvoi et ne se gêne pas pour nous arroser de quelques belles insanités au passage.

Les trois autres jeunes font ce qu'ils ont à faire sans poser de problème. Un peu plus tard, seul Stéphane reprend le programme, après avoir reconnu son comportement inadéquat et s'être engagé à finir la matinée dans de meilleures dispositions. Anne, par contre, ne reviendra pas car elle est trop haute dans l'émotion et elle refuse pour l'instant tout dialogue.

Le jeudi est le jour des évaluations hebdomadaires. Le jeune reçoit la feuille d'observation qui reprend pour les 4 jours de la semaine, les observations quotidiennes consignées par nous. Le jeune s'évalue, puis nous voyons avec lui s'il a ou non atteint son objectif, comment se sont passés les 4 jours. Le jeune est évalué Vert ou Orange ou Rouge, et la combinaison des 3 couleurs, classe, atelier, foyer, déterminera l'heure de son départ en congé. L'évaluation se passe bien avec les élèves présents. Il est 11.45, la matinée est terminée. On se quitte en se saluant d'une poignée de main amicale.

Paul Guinand et Abdelhadi Lafrej, maîtres d'atelier



## Conseil de Fondation et Bureau au 31 décembre 2018

<b>Président</b>	M.	Duc Jean-Claude *
<b>Vice-président</b>	M.	Seiler Alexandre *
<b>Secrétaire</b>	Mme	Perrenoud Laurence
<b>Trésorier</b>	M.	Graber Rolf *
<b>Membres</b>	M.	Aubert Nicolas
	M.	Bloch Marc
	Mme	Bolliger Valérie
	M.	Castella Thibaut
	M.	Klaye Bernard *
	M.	Kohli Georges-André *
	Mme	Kohli Michèle
	M.	Mariotti Christophe
	M.	Pugnère Laurent
	M.	Robert Pierre-Alain
M.	Stauffer Jean-Daniel	

membres du Bureau \*

## Organe de contrôle des comptes

Société fiduciaire VIGILIS S.A. – La Chaux-de-Fonds

## Commission de soutien professionnel au 31 décembre 2018

M.	Humair Raymond
Mme	De Marco Corinne
M.	Grin Philippe
M.	Juvet Michel
M.	Oes Pierre-Alain
M.	Rosselet Michel

*Composée de personnes actives dans différents milieux professionnels, la Commission de soutien professionnel se réunit deux fois par année et dynamise le processus de recherche de solutions pour l'intégration professionnelle de nos jeunes.*

## Personnel en fonction au 31 décembre 2018

### Direction

Fasel Bernard  
Degoumois Thierry

### Entrée en fonction

01.10.1979  
08.06.1992

### Fonction

Directeur  
Directeur adjoint

### Personnel éducatif

Künzi Laurent	11.06.2001	Educateur social
Gillabert Mathieu	23.09.2002	Educateur social
Abid Said	07.09.2005	Educateur social
Rimacci Lysiane	08.09.2005	Educatrice sociale
Badalamenti Vito	01.11.2006	Educateur social
Pélichet Yvan	04.06.2007	Educateur social
Fontana Yvanna	01.08.2008	Educatrice sociale
Faivre Antoine	15.08.2010	Educateur social
Widmer Yannick	15.01.2011	Educateur social
Eicher Patrick	01.09.2012	Educateur social
Domingos Tiago	19.08.2013	Educateur social, en formation
Amstutz Matthieu	01.08.2015	Educateur social, stagiaire en formation
Villard Arthur	01.08.2017	Assistant socio-éducatif, en formation

### Personnel enseignant

Lafrej Abdelhadi	07.08.2000	Maître d'atelier
Crettaz Gattigo Nicole	16.08.2004	Enseignante
Guinand Paul	01.01.2013	Maître d'atelier
Kamenotrous-Delhayé Lidia	19.08.2013	Enseignante*

### Personnel administratif et hôtelier

Pittet Nicole	05.05.2000	Secrétaire *
Gautier Laurent	03.07.2000	Agent de maintenance
Riesen Claude	01.09.2004	Cuisinier
Perret-Gentil Paula	20.04.2007	Aide de cuisine
Fasel Josiane	01.08.2007	Intendante *
Kortulu AlPev	01.11.2010	Employée de maison *
Loriol Alessandra	01.03.2016	Lingère*
Hunsperger Catherine	01.08.2018	Administratrice/comptable

\* postes à temps partiel

## **Effectif et réseau de soutien**

**Effectif des jeunes au 31 décembre 2018    27 jeunes**

### **Collaborations externes**

Bekechi Reda Dr, médecine générale, Le Locle  
CNPea Centre neuchâtelois de psychiatrie, secteur enfance et adolescence, La Chaux-de-Fonds  
Ecole secondaire, Le Locle  
GIS Groupe Information Sexuelle et Education à la Santé, Neuchâtel  
Groupe Sida, Neuchâtel  
Mariotti Pharmacie, Le Locle  
Müller Christian Dr, médecin psychiatre, Neuchâtel  
Service des formations postobligatoires et de l'orientation, La Chaux-de-Fonds

### **Entreprises/Ecoles assumant un jeune en formation initiale CFC et AFC, en préapprentissage ou pour une mise au travail**

CIFOM Eser, CFC avec maturité ASE  
Pierre-Coulerly , La Chaux-de-Fonds, *Assistant socio-éducatif CFC+MPC intégrée*  
Garage Cuenot Sàrl, Le Locle, *mécanicien en maintenance d'automobiles CFC*  
Goldec SA /CAAJ, La Chaux-de-Fonds, *mécanicien production CFC, 1ère*  
Perce-Neige, Pédagogique de La Chaux-de-Fonds, *préapprentissage ASE*

### **Entreprises ayant pris un jeune pour un stage d'information professionnelle**

CAAJ, Centre Apprentissage de l'Arc Juracien, La Chaux-de-Fonds – *mécanicien de précision*  
Crèche Les Diablotins, Le Locle, *Assistante socioéducative*  
Delay tapissier décorateur, Le Locle, *poseuses de sols*  
Crèche des Grenouilles, Les Brenets, *Assistante socioéducative*  
Crèche du centre ville, Neuchâtel *Assistante socioéducative*  
Accueil parascolaire Diapason, Le Locle, *Assistante socioéducative*  
Bibliothèque de la Ville, La Chaux-de-Fonds, *Bibliothécaire*  
Commune du Locle, Le Locle, *Agente d'exploitation*  
Crèche au pays imaginaire, La Chaux-de-Fonds, *Assistante socioéducative*  
Crèche des Mille-Pattes, La Chaux-de-Fonds, *Assistante socioéducative*  
Garage Burkhalter, Le Locle, *Mécanicien sur automobile*  
Home des Charmettes, Neuchâtel, *Assistante socioéducative*  
LEGO Architecture, Le Locle, *dessinateur en bâtiments*  
Menuiserie Calame, Le Locle, *Menuisier*  
Menuiserie Gaberel, Le Locle, *Menuisier*  
Metallem SA, La Chaux-de-Fonds, *Informaticien*

## Dons

Les dons reçus en 2018 ont permis les aides suivantes :

- ✓ argent de poche et loisirs individuels pour les jeunes dont les familles sont en grande précarité.
- ✓ budget spécial pour les jeunes qui ne peuvent pas rentrer dans leur famille et qui restent au foyer le we.
- ✓ cadeaux d'anniversaires
- ✓ désendettement (avance sans intérêt remboursable à moyen terme)

AAA Ju , La Chaux-de-Fonds, 50.00	Gueissaz François, Cormondrèche, 200.00
Achermann Eric, Le Locle, 50.00	Hegetschweiler Vincent, Neuchâtel, 100.00
Amez-Droz Cédric et Alicia, Cormondrèche, 100.00	Hofner Jean Patrice, Môtiers, 100.00
André Jean-Marc et Marinette, Bonvillars , 100.00	ANONYME, Neuchâtel, 100.00
Apothéloz Thierry, Le Lignon, 100.00	Jeanneret Patrick, don, 100.00
Aubert François, Le Locle, 50.00	Jeanneret-Grosjean François et Dominique, Saint-Blaise, 50.00
Aubert Philippe et Monique, Le Locle, 50.00	Klaye Bernard, Le Locle, 50.00
Badalamenti Giacomo, Le Locle, 50.00	La Mobilière Assurances, La Chaux-de-Fonds, 100.00
Baumann Rudolf Peter, Zürich, 60.00	Lecrocq Frederic, Couvet, 50.00
Béguin Marie-Louise, Le Crêt-du-Locele, 100.00	Meylan Maria, Le Locle, 200.00
ANONYME, Le Locle, 20.00	Pages Michel et Françoise, La Chaux-de-Fonds, 50.00
Bernasconi Alex, Le Locle, 40.00	Paschoud Sylvie, La Neuveville, 50.00
Berthoud France, Couvet, 200.00	Perrenoud Blaise, La Chaux-de-Fonds, 50.00
Bilat Romain et Martine, Le Locle, 50.00	Perrenoud Michel et Francine, La Chaux-de-Fonds, 100.00
Bolliger Immobilier, La Chaux-de-Fonds, 100.00	ANONYME, Bevaix, 50.00
Borer Bruno, Auvèrner, 50.00	Pfister Cécile, Le Locle, 30.00
Borer Pierre, Cormondrèche, 60.00	Prétôt SA, Le Locle, 100.00
Boucherie Centrale SA, La Chaux-de-Fonds, 50.00	Renk Marguerite, Le Locle, 100.00
Brossin Pierre, Le Locle, 50.00	RFC Chauffage SA, Le Locle, 100.00
Carrosserie Voba Sàrl, Le Locle, 50.00	Ribaux-Barrillier Alain et Marguerite, Le Locle, 30.00
CAS Sommartel, Le Locle, 24.00	Rosset Michel et Nicole, Le Prévoux, 50.00
Chabloz Claude Henri, Le Locle, 80.00	Schneider Pierre, Montezillon, 50.00
Chapuis Jean-Pierre, Le Locle, 410.60	Schuerch Blant Christine, Neuchâtel, 50.00
Codoni Pierre , Lugano, 100.00	Schwarz Hans, La Chaux-de-Fonds, 50.00
Curty Transport SA, La Chaux-de-Fonds, 100.00	Seiler, Alexandre, Auvèrner, 50.00
Donzé Chantal, Le Locle, 50.00	Seitz Olivier, La Brévine, 50.00
Donzé Gérard, Le Locle, 50.00	Simon Roger, Les Brenets, 50.00
Dubois Quincaillerie SA, Le Locle, 50.00	Société coopérative du Centre, La Chaux-de-Fonds, 100.00
Duc Jean-Claude et Claudine, Les Brenets, 50.00	SolHeimo SA, La Chaux-de-Fonds, 50.00
E. Delay Fils Sàrl, Le Locle, 50.00	Swiss Machines SA, Le Locle, 200.00
Electricité des Hêtres SA, La Chaux-de-Fonds , 100.00	ANONYME, Magden, 50.00
Fahrni Jean-Louis, Le Locle, 30.00	Tuetey Delphine, Hauterive, 100.00
Fasel-Duc Laurent et Sophie, Autigny, 30.00	Vermot Jeannine, La Chaux-de-Fonds, 20.00
Fasel-Rolle Martine, Prez-vers-Noreaz, 100.00	Vessaz Florence, Neuchâtel, 50.00
Favre Francis et Esther, Le Locle, 50.00	Von Ehren Gisela, Le Locle, 100.00
ANONYME, Le Locle, 20.00	Von Siebenthal Marie-Luce, Le Locle, 89.90
Frey Fleurs, Le Locle, 20.00	ANONYME, Genève, 200.00
Frutiger confection, Le Locle, 50.00	Vulliens Serge et Erna, Cormondrèche, 50.00
Gabus Jean-Philippe, Le Locle, 50.00	ANONYME, Les Brenets, 100.00
Garage Burkhalter Sàrl, Le Locle, 100.00	Winkenbach SA, La Chaux-de-Fonds, 100.00
Grabner Rolf, Le Locle, 100.00	Zuercher Patrice, Hauterive, 80.00

*Pour nous, il n'y a pas de petit ou de grand don. Chaque geste compte !  
Dix francs, pour celui qui n'a rien, c'est précieux.  
Votre générosité est utile, encourageante. Elle donne de l'espoir, permet de croire au lendemain.  
Elle est toujours TRES appréciée. MERCI !*

<b>Comptes du foyer-atelier de la Fondation J. &amp; M. Sandoz, Le Locle</b>		<b>Bilan au 31 décembre</b>	
<b>A c t i f s</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	
Liquidités	165'337.94	218'359.10	
Débiteurs	282'931.05	250'235.00	
Stock	4'667.47	3'787.03	
Actifs transitoires	12'920.30	83'069.80	
Immeubles	2'071'782.21	2'068'348.96	
Equipements	220'099.75	191'857.10	
Véhicules	30'509.90	22'882.40	
Informatique et communications	14'375.00	10'421.55	
Déficit lié à la caisse de pension	574'656.00	553'636.00	
Couverture de déficit nette à recevoir	311'456.89		
	<b>3'688.736.51</b>	<b>3'402'596.94</b>	
<b>P a s s i f s</b>			
Créanciers	127'577.28	209'645.03	
Dette financière	812'862.73	81'021.73	
Passifs transitoires	11'903.20	273'232.19	
Dettes hypothécaires	1'897'125.49	2'052'913.14	
Provision pour assainissement Prevoyance.ne/révision citerne	309'983.00	400.00	
Réserve générale	4'820.28	4'820.28	
Fonds loisirs et formations	241'912.26	243'534.21	
Fonds équipements spéciaux, fonctionnement atelier	196'778.97	196'778.97	
Droit de superficie terrasse, Lion-d'Or 8	7'500.00	7'500.00	
Fonds affecté donation anonyme 2015	78'273.30	87'239.25	
Couverture de déficit nette à payer		245'512.14	
	<b>3'688'736.51</b>	<b>3'402'596.94</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges salariales	2'664'808.75	2'657'386.50	
Dépenses médicales	994.05	1'237.84	
Nourriture et boissons	96'338.90	91'218.85	
Ménage (linge, ménage, lessive, etc.)	12'768.85	10'644.86	
Entretien et réparation des immobilisations corporelles (imm. véhic., informatique)	87'268.09	53'056.92	
Charges d'investissement (intérêts créanc. - hyp. – amortissements)	155'657.27	187'990.91	
Energie et eau	39'290.95	59'782.70	
Ecole et formation, animation, matériel pour atelier	98'279.88	94'003.37	
Bureau et administration	68'440.21	77'207.51	
Assurances et taxes	31'353.35	29'643.55	
	<b>3'255'200.30</b>	<b>3'262'173.01</b>	
<b>Recettes d'exploitation</b>			
Contribution des parents ou des répondants du placement	732'420.00	1'246'360.00	
Remboursements divers	111'305.10	96'126.55	
Contribution du Département de l'instruction publique	80'775.05	82'953.70	
Subvention fédérale	360'647.00	380'804.00	
	<b>1'285'147.15</b>	<b>1'806'244.25</b>	
<b>Récapitulation</b>			
Total des charges	3'255'200.30	3'262'173.01	
Total des recettes	-1'285'147.15	-1'806'244.25	
Provision en relation avec Prevoyance.ne non subventionnée	97'346.00		
Perte sur débiteurs		4'703.10	
Excédent provisoire des charges	<b>2'067'399.15</b>	<b>1'460'631.86</b>	
Nombre de journées d'hébergement	8675	8891	
Dotations du personnel en EPT	25.69	26.30	

*M. Tiago Domingos arrive au terme de sa formation en cours d'emploi.  
La réflexion qu'il a menée en abordant la thématique des parents est particulièrement importante et nous sommes heureux de la partager avec vous.  
Si nous mettons tout notre savoir et tout notre cœur à nous occuper du jeune qui nous est confié, nous devons aussi trouver avec chaque famille la forme de collaboration optimale pour que tout le monde y trouve son compte.  
Nous ne prenons pas l'enfant à ses parents, nous ne sommes pas meilleurs qu'eux.  
À l'instar d'un internat de bonne famille, nous sommes « juste » une alternative momentanée. L'adolescent va profiter de notre savoir et des moyens dont nous disposons pour avancer dans les objectifs de vie qu'il se fixe en venant chez nous.  
En parallèle, la famille elle aussi fait son chemin et nous devons toujours inscrire le projet de l'adolescent dans le projet familial.  
La réflexion de M. Domingos s'inscrit en plein dans ce thème, d'où son intérêt.*

\*\*\*\*\*

Haute école de travail social Fribourg  
1700 Fribourg

**Accompagnement des parents de mineur-e-s sous une mesure  
de protection par les travailleurs et travailleuses sociales**

## **TRAVAIL DE BACHELOR**

**Présenté par**

**Gaëlle Oberholzer et Tiago Alves Domingos**

En vue de l'obtention du Bachelor of Arts HES-SO en Travail Social

Fribourg, janvier 2019.



## **6.2 De la parentalité à l'implication parentale dans la démarche**

Séverine Euillet, docteure en psychologie du développement et attachée d'enseignement et de recherche à l'Université de Toulouse II Le Mirail, et Chantal Zaouche-Gaudron, professeure de psychologie et directrice de l'école doctorale Comportement, langage, éducation, socialisation, cognition (CLESCO) également à l'Université Toulouse II Le Mirail, mettent en évidence, dans leur article scientifique, la notion de l'identité parentale des parents dont l'enfant, placé au sein d'une autre famille, ne bénéficiait pas d'un milieu favorable à son « bon » développement, que ce soit au niveau moral, sécuritaire, pour sa santé ou son éducation. L'identité parentale est mise à l'épreuve lorsque les professionnel-le-s interviennent et qu'il n'est pas évident d'accorder la « bonne » place aux parents. Les auteures relèvent que les pratiques des intervenant-e-s ont donc pour but de favoriser la coéducation, afin de permettre à chacun-e-s (professionnel-le-s – parents – enfants) de bénéficier d'une place au sein de la démarche et en particulier de reconnaître aux parents une place prépondérante auprès de leur enfant. En effet, la présente recherche souligne que les interventions tendent à être focalisées sur l'enfant. Or, celles-ci mettent en exergue que les parents, mis de côté, sont péjorés dans leur estime de soi à se sentir compétents dans leur fonction parentale. Les parents dévalorisés peuvent ainsi démissionner de leur rôle, voire « partir en guerre » contre les services de protection de l'enfance.

Pour cette recherche, les auteures ont pris en compte dix-huit mères et six pères. Ces parents ont répondu à un questionnaire de 86 items. L'une des réponses montre, entre autres, l'impact de la mesure, donc du placement : 77 % des parents se sentent blessés dans leur rôle de parent et cela influe sur leur parentalité. Euillet et Zaouche-Gaudron mettent ainsi en avant le fait que les parents restent parents, malgré leurs défaillances. Elles relèvent l'importance de les inclure dans la prise en charge des enfants, tout en tenant compte des mécanismes de défense et des sensibilités. En ce sens, c'est alors à l'intervenant-e de favoriser le lien parents-enfants.

## **6.3 Mesures d'assistance éducative, soutien aux mineur-e-s et aux parents d'un point de vue éducatif.**

La protection de l'enfance en France a été soumise à certaines conditions supplémentaires, qui pourraient être qualifiées comme « plus difficiles ». Dans son article scientifique, Émilie Potin, maître de conférences à l'Université de Rennes 2, rattachée au Centre Interdisciplinaire d'Analyse de Processus humains et sociaux et associée au Laboratoire d'Études et de Recherche en Sociologie, met en avant les enjeux de la mesure contraignante ainsi que les formes d'engagement et de soutien tant aux mineur-e-s qu'aux parents.

La présente recherche s'appuie sur un travail de recherche intitulé « L'action éducative en milieu ouvert. Comprendre les places prises par les acteurs familiaux et professionnels dans l'élaboration des projets d'accompagnement ». De plus, celle-ci relève d'une méthodologie quantitative et qualitative, qui comprend une analyse documentaire de 204 dossiers de situations de mineur-e-s au bénéfice d'une mesure judiciaire et un suivi de huit mois du travail quotidien de deux éducateurs du Service d'action éducative en milieu ouvert.

Cette prise en charge favorise le ou la mineur-e à s'engager dans sa propre situation et à mobiliser sa capacité d'autoproduction. De plus, dans son article scientifique, Potin (2014) met en avant le fait que le ou la mineur-e est au centre des démarches, mais il ou elle ne peut pas édicter seul-e ses intérêts. L'auteure invite à nuancer la décision de justice avec « la justesse de la décision », à savoir à distinguer une conception légale qu'est une décision judiciaire avec une conception de la « justesse » qui s'appuie sur « l'appropriation du sens de l'action » par les acteurs et actrices au travers de leur construction sociale et de leur expérience (2014, p.6).

La recherche interroge également l'évaluation de l'engagement du ou de la bénéficiaire, relevant notamment la définition multiple de l'engagement d'un-e professionnel-le à un-e autre. De plus, l'auteure relève que la participation des acteurs et actrices s'accomplit dans un processus d'engagement interpersonnel. En ce sens, elle met en avant l'importance du travail « sensible » des professionnel-le-s à protéger la relation avec les *client-e-s*, afin de permettre à chacun-e de trouver sa place et de la définir. Selon une logique d'amélioration de la relation, Potin souligne la nécessité d'associer à l'intervention un principe de transparence et une logique de participation. Cela permet de coordonner les actions quotidiennes dans l'accompagnement des parents et des mineur-e-s par les professionnel-le-s, telles que la scolarité, la gestion du budget, mais pas seulement.

#### **6.4 De la contractualisation à l'ambiguïté entre valorisation parentale et contrôle des risques dans l'accompagnement des parents**

Dans un contexte législatif, qui valorise le droit des usagers et la protection de l'enfance, Isabelle Lacroix, sociologue, postdoctorante et chercheuse associée à la chaire de recherche du Canada (CREVAJ) à l'École nationale d'administration publique de Montréal, membre associée du laboratoire Printemps CNRS / Université Versailles-Saint-Quentin (UVSQ) / Paris-Saclay, cherche à identifier des réflexions et des pratiques dites « innovantes » autour du travail avec les parents, le « faire ensemble », à savoir le travail avec les parents dans le but de valoriser les compétences parentales.

Cette recherche faite de manière simultanée par des praticien-ne-s, des chercheurs et chercheuses pluridisciplinaires de l'Observatoire national de l'enfance en danger

(ONED), a démontré que certains parents dont les enfants ont été placés ressentent un sentiment d'injustice sociale et de « honte ». Cela est en lien avec les normes attendues par la société actuelle qui ont tendance à exclure les parents les plus fragiles. En tenant compte de ces paramètres, les professionnel-le-s travaillent pour tendre à développer le *pouvoir d'agir* et l'estime de soi afin de permettre aux parents de se responsabiliser. La recherche relève ici que la contractualisation, comme « processus de production de la confiance et de responsabilisation des parents » (Lacroix, 2015, p.202) permet un autre rapport aux familles, en améliorant « les conditions de maintien des liens entre parents et enfants et le statut accordé aux parents » (Lacroix, 2015, p.208). ») Toutefois, l'auteure souligne certaines ambiguïtés : d'une part, une tension entre une prise en charge individualisée et l'application de standards normatifs à toutes et tous ; d'autre part, une dissymétrie présente dans la relation travailleurs et travailleuses sociales – parents – enfants. L'auteure met en exergue ainsi les différences présentes chez chaque individu qui peuvent fragiliser les parents qui ne sont pas en capacité d'assumer leur rôle.

## **6.5 Protection de l'enfance : des pratiques d'implication parentale au développement du pouvoir d'agir**

Au Québec, Marie-Christine Saint-Jacques, professeure à l'Université de Laval, Geneviève Lessard, professionnelle de recherche à l'Institut universitaire sur les jeunes en difficulté du Québec, Sylvie Drapeau, professeure de l'Université de Laval et André Beaudoin, également professeur à l'Université de Laval, partagent le résultat d'une recherche évaluative portant sur la conception de l'*empowerment*, en mettant en exergue les pratiques d'implication des parents dont leur enfant est sous une mesure de protection. Selon les auteur-e-s, le mandat des professionnel-le-s se caractérisent par le développement des capacités parentales, de l'implication et de la participation active des parents et de leur autodétermination, dans le but que ces derniers et dernières puissent à nouveau exercer leur rôle auprès de leurs enfants, afin de reprendre le contrôle de la situation.

L'*empowerment* permet de diminuer les sentiments négatifs, tels que la culpabilité, l'incapacité à gérer les problèmes liés à la perte de pouvoir vécus par les parents qui impactent leur implication. Les moyens utilisés auparavant au sein du champ de la protection de l'enfance avaient pour but de se substituer aux parents, car ceux-ci avaient été évalués comme « incompetents » à s'occuper de leurs enfants. Les auteur-e-s relèvent qu'un travail de soutien à la parentalité est privilégié à un placement. En ce sens, les auteur-e-s soulignent qu'un parent impliqué reste parent. Au travers de cette pratique, les intervenant-e-s se basent sur les ressources parentales. Les parents sont au centre des actions et des engagements. Toutefois, McWhirter (1998, p. 24-25, cité dans Saint-Jacques, Lessard, Drapeau & Beaudoin, 1998) soutient que « malgré les meilleures intentions, les services sociaux contribuent parfois à maintenir l'oppression ».

La recherche de Saint-Jacques et al. (1998) interroge également la collaboration des parents avec les intervenant-e-s. Celle-ci fait émerger des divergences dans la représentation de l'implication parentale par les professionnel-le-s. Les auteur-e-s relèvent ainsi deux représentations différentes de la collaboration dans l'implication parentale : l'implication parentale vue comme un partenariat ; l'implication parentale vue comme une soumission aux normes et aux règles. De plus, la recherche met en exergue les différents rôles qu'adoptent les intervenant-e-s lors d'une démarche d'implication parentale.

## **7.1 Adolescent-e-s – parents – professionnel-le-s du travail social : une relation tripartite**

### *7.1.1 D'une pratique sociale « paternaliste » à une pratique de soutien à la parentalité*

La présente revue de littérature met en évidence trois acteurs principaux impliqués dans une démarche de soutien à la parentalité : l'enfant ; les parents ; les travailleurs et travailleuses sociales.

En ce sens, la pratique du soutien à la parentalité reconnaît les parents comme un acteur important dans la situation de leur enfant. Saint-Jacques et al. (1998) corroborent le fait que la plupart des intervenant-e-s perçoivent les parents comme un partenaire important dans la situation qu'il faut consulter et travailler avec. En effet, les intervenant-e-s impliqué-e-s dans cette pratique tendent à considérer les parents comme légitimes d'être inclus, car ces derniers, de par leur statut de parent, sont concernés en premier lieu par une situation impliquant leur enfant. Cette constatation illustre l'évolution des regards des professionnel-le-s du champ social. Autrefois, les interventions dites *paternaliste* portaient sur les mineur-e-s. Les services se substituaient aux parents « jugés comme incapable de prendre soin de leur enfant » (Saint-Jacques et al., 1998, p.78). Selon ces quatre auteur-e-s, la tendance est aujourd'hui de considérer les parents comme les principaux responsables de leur enfant, comme les personnes les plus légitimes à apporter les conditions de développement les plus propices à ce dernier. La relation entre les parents et les professionnel-le-s a été modifiée au profit d'une relation qui privilégie le partenariat au détriment d'une relation à sens unique. Ainsi, selon ces mêmes auteur-e-s, il y a « un passage d'une pratique sociale *paternaliste* à une pratique misant davantage sur les ressources et les capacités des clients à contrôler leur situation » (Saint-Jacques et al., p.78). Les auteur-e-s démontrent ainsi une plus-value pédagogique et éducative d'adopter cette nouvelle pratique. En ce sens, la recherche met en évidence que les parents disposent d'un rôle prépondérant dans le développement de l'enfant. Par ce

fait, les interventions ne peuvent plus se limiter à l'enfant. Celles-ci doivent tendre à engager les parents dans la situation, afin de maintenir les enfants tant que nécessaire au sein du milieu familial, milieu de développement considéré selon l'étude comme le plus favorable à son développement. Les auteur-e-s mettent ainsi en évidence la nécessité d'impliquer les parents en favorisant ou en réhabilitant leurs compétences parentales.

### 7.1.2 Une parentalité reconnue

Selon Frauenfelder (2017), la reconnaissance de l'enfant en tant que sujet de droit semble avoir contribué à charger les parents d'une plus grande responsabilité dans le développement de l'enfant. L'auteur décrit bien les nouvelles tâches inhérentes au statut. Les pères et mères adoptent « tantôt le rôle de coach, tantôt celui de psychologue, toujours prêt à négocier, à aménager le meilleur contexte pour l'enfant par diverses stimulations pédagogiques, toujours disponibles, attentifs aux désirs de l'enfant, sachant donner des repères ou des cadres tout en sachant se maîtriser » (p.123). L'auteur souligne par-là la complexité à laquelle doivent faire face les parents dans l'exercice de leur parentalité. Toutefois, la pratique de la parentalité ne se limite pas aux actes concrets de soins parentaux et des interactions telles que des tâches d'ordre domestique, de soin, d'éducation et de socialisation (Euillet et Zaouche-Gaudron, 2008, 6 août). L'exercice de la parentalité concerne également les droits et les devoirs que chaque parent acquiert à la naissance de leur enfant, comme par exemple l'obligation de surveillance et de protection quant à l'éducation et à la santé de son enfant. De plus, l'expérience de la parentalité recouvre la dimension psychique inconsciente, à savoir les expériences et vécus éprouvés par les parents qui façonnent inconsciemment leur manière d'être parent. Les auteures mettent ainsi en lumière que la parentalité s'appréhende dans sa complexité en ne se limitant pas à la simple observation des pratiques quotidiennes, comme l'exemple ci-après le montre :

*Maintenant tu dis au parent, « tu es utile pour ton enfant, il a besoin de toi ». Alors tu travailles le lien d'appartenance, lui a besoin de peut-être redorer son blason comme parent, parce qu'il ne s'est jamais senti très très bon comme parent. Là tu dis, il a une utilité, vous pouvez faire quelque chose. Il est considéré, il va partager ce qu'il connaît de son fils et c'est ça que le parent a besoin d'entendre.*

(Témoignage de Pierre, intervenant social, tiré de Saint-Jacques, Lessard, Drapeau & Beaudoin, 1998.)

Dans la continuité de l'appropriation de la parentalité, les auteur-e-s s'accordent à relever que la mesure juridique de protection de l'enfant influe sur l'identité parentale des individus. En effet, une telle mesure présuppose que les parents n'ont pas su protéger leur enfant, ou du moins apporter les conditions nécessaires à son développement. La représentation de l'intervenant-e semble également agir sur l'identité parentale. Un travailleur ou une travailleuse sociale relevant une parentalité positive permet aux parents d'avoir une meilleure estime de leur identité parentale.

En ce sens, illustré par l'exemple ci-dessus, ces derniers sont sensibles au regard porté par les services de protection de l'enfance sur leur manière d'exercer la parentalité (Euillet et Zaouche-Gaudron, 2008, 6 août). La valorisation de leur parentalité par les professionnel-le-s permet de transmettre aux parents le sentiment de se sentir considéré dans leur identité parentale.

La reconnaissance des parents dans leur parentalité par les professionnel-le-s contribue à rehausser l'estime de soi des parents et à diminuer la stigmatisation subie par ces derniers (Saint-Jacques, Lessard, Drapeau & Beaudoin, 1998). Les parents ont besoin de « croire en la possibilité de changement », à savoir que ces derniers ont un rôle majeur à jouer, d'autant plus qu'ils sont les personnes connaissant le mieux leur enfant. En ce sens, les parents nécessitent de bénéficier du soutien de la part des professionnel-le-s, afin d'être perçus comme un acteur capable d'apporter un changement à la situation de leur enfant. Un parent qui ne se sent pas dévalorisé ou remis en cause aura plus de facilité à entrer dans la démarche de soutien proposé par le ou la professionnel-le. Par la reconnaissance de la compétence du parent, les travailleurs et travailleuses sociales tendent à redonner de la crédibilité aux parents qui auront le sentiment d'être considérés comme des parents adéquats. La qualité

*Moi je pense que pour impliquer les parents il faut leur donner de la crédibilité, les valoriser dans leur rôle, c'est bien important. [...] J'ai donné beaucoup beaucoup de crédibilité à un père, alors qu'on avait toujours entendu dire qu'il était croche, qu'il était par en dessous... Et c'est vrai qu'il était comme ça, mais le fait de lui avoir donné de la crédibilité c'est comme si ça l'amenait à ouvrir, à dire les vraies affaires plutôt que de toujours cacher les choses. [...] Pour moi, le lien de confiance que tu as à établir avec le parent, il est aussi important que celui à établir avec le jeune. Si tu veux que naisse une complicité, il faut que tu la développes et il faut que tu prennes le temps pour ça.*

(Témoignage de Marie, intervenante sociale, tiré de Saint-Jacques, Lessard, Drapeau & Beaudoin, 1998.)

relationnelle entre les bénéficiaires et les intervenant-e-s sociaux et sociales contribue également, en stimulant positivement l'identité parentale, à ce que le parent se sente reconnu (Euillet et Zaouche-Gaudron, 2008, 6 août), comme le montre l'exemple qui suit :

### *7.1.3 Un engagement des acteurs*

Un élément constitutif de cette relation tripartite concerne l'engagement des acteurs dans la situation. Saint-Jacques et al. (1998) relèvent que la résolution d'une situation qui compromet la sécurité et le développement d'un enfant requiert l'implication de tous les acteurs engagés dans la situation problématique. Les auteur-e-s soulignent que le souhait sous-jacent à cette tendance – à savoir que les premiers responsables du jeune dans l'optique de reprendre le contrôle d'une situation problématique sont le mineur lui-même et les parents – émerge de l'autorité de protection dont les professionnel-le-s du travail social sont rattaché-e-s. Toutefois, cette tendance comporte des ambiguïtés voire des contradictions. En effet, Potin souligne « les tensions entre deux lignes d'action de la part de l'institution qui protège » (Potin, 2014, p.7). Les mineur-e-s sont sollicité-e-s à apporter leur point de vue et à prendre part dans la définition de sa situation. Ils et elles sont incité-e-s à s'engager de manière active et concrète dans celle-ci. Or, Potin (2014) relève que les autorités et les services et de protection de l'enfance ne prennent pas en considération la position du ou de la mineur-e qui ne s'accorde pas avec la leur. À savoir, l'auteure souligne ici que l'avis du ou de la mineur-e est certes écouté, mais n'est pas pris en considération lorsque l'opinion du ou de la jeune va à l'encontre de celui des autorités et des services de protection de l'enfance. Les jeunes sont ainsi limité-e-s dans leur pouvoir d'agir sur leur situation. Cette ambiguïté dans la participation des mineur-e-s démontre les tensions à conjuguer les intérêts exprimés par ces derniers-ères et ceux des autorités et des services de protection.

Les auteur-e-s de notre revue de littérature se rejoignent sur la réflexion que les parents sont les personnes qui connaissent le mieux leur enfant. Ils sont les acteurs légitimes à intervenir. Ainsi, les parents considérés comme engagés sont reconnus par les travailleurs et travailleuses sociales dans leurs compétences parentales et acquièrent une meilleure crédibilité pour répondre aux attentes qui pèsent sur eux. Ceci permet aux parents de gagner en estime de soi et d'être moins stigmatisés et dévalorisés par la seule présence d'une mesure de protection sur leur enfant. En somme, l'implication des parents dans leur situation semble favoriser la reconnaissance des compétences parentales par les intervenant-e-s. Saint-Jacques et al. (1998) précise que, selon les professionnel-le-s interrogé-e-s dans leur étude, la

définition qui permet l'évaluation de l'implication parentale nécessite d'avoir une certaine souplesse en prenant en considération les capacités et les ressources des parents. En effet, selon Lacroix (2015), certains parents ne disposent pas des capacités « leur permettant de répondre aux attentes de participation et de mobiliser des ressources pour activer un processus de changement ». Il existe ainsi une inégalité marquée envers les parents disposant de plus grandes fragilités dans la perception de leur implication. L'enjeu pour l'intervenant-e social-e est alors de pouvoir inclure le parent dans un rôle proactif de changement, malgré les fragilités qu'il dispose, en favorisant la création d'une alliance (Frauenfelder, 2017).

*Souvent, ce que je vais faire à la première rencontre, c'est que j'ai un plan d'intervention que je voudrais faire, mais je vais peut-être faire un objectif, je ne ferai peut-être pas tout, parce que ça va être important de la connaître cette personne-là. [...] Je ne peux pas lui demander beaucoup si elle est très carencée, si elle a un vécu lourd... Et, par la suite, je vais peut-être bien aborder un premier objectif qui va dépendre de ses capacités, si elle est collaborante, si elle est encore méfiante, mais ce que je vais lui demander, c'est une petite chose. [...] Partir de ses points forts à elle, l'amener à cheminer et non pas l'obliger ou lui demander des choses irréalistes.*

(Témoignage de Madeleine, intervenante sociale, tiré de Saint-Jacques, Lessard, Drapeau & Beaudoin, 1998.)

La littérature scientifique de cette revue porte un focus sur la relation tripartite entre le ou la mineur-e, les parents et les travailleurs et travailleuses sociales. Toutefois, Saint-Jacques et al. (1998) ajoutent qu'un réseau de soutien élargi bénéficie une démarche visant la résolution d'une problématique de protection d'un mineur. En effet, selon les auteur-e-s, la construction et le développement des réseaux de soutien, que ce soit des réseaux de soutien naturel de la personne ou des organismes de la communauté, permettent de mobiliser davantage les ressources du ou de la *client-e* et de l'intervenant-e.

#### 7.1.4 Synthèse et discussion préalable



L'analyse des textes relève, jusqu'ici, qu'établir une relation avec le ou la *client-e* implique un changement de regard par le travailleur ou la travailleuse sociale de la pratique sociale à suivre, passant d'une pratique *paternaliste* à une pratique axée sur le soutien à la parentalité. Dès lors, les articles scientifiques présentés dans cette revue soulignent l'importance de reconnaître les parents dans leur parentalité, afin de favoriser leur identité parentale tout en réduisant les stigmatisations produites par une mesure de protection. En ce sens, la qualité de la relation entre les parents et le ou la professionnel-le contribue à conforter l'identité parentale. Toutefois, comment établir une relation lors du cas de figure dans lequel les parents s'opposent à établir une alliance avec les intervenant-e-s ? Est-il possible, lors d'une rupture, de soutenir le parent dans sa parentalité en l'amenant à s'engager dans la situation ?

### **7.3 Les interventions dans une pratique de soutien à la parentalité**

#### *7.3.1 Principe de travail : l'exemple de la transparence comme maxime du travailleur ou de la travailleuse sociale*

Un parent qui est amené à s'impliquer dans le processus de résolution d'une situation est un parent qui reprend son rôle d'acteur possédant une responsabilité de changement et qui se sent à nouveau qualifié dans sa fonction parentale.

Dans l'optique d'amener les parents et le ou la mineur-e à être proactif-ve-s dans la situation, les intervenant-e-s partagent un principe de transparence. Potin (2014) relève que la transparence constitue un droit pour les *client-e-s*. En effet, l'accès à l'information découle des droits fondamentaux que disposent un usager. Chacun et chacune doivent bénéficier de transparence sur les modalités concernant la situation, sur les mesures engagées, sur les attentes des services de protection, sur les protections légales ou administratives que le ou la *client-e* dispose ou encore sur les voies de recours possibles. De plus, Saint-Jacques et al. (1998) mentionnent l'existence d'une réciprocité nécessaire dans l'échange d'informations entre les parents et le travailleur ou la travailleuse sociale, afin que les parents se sentent en confiance dans la relation. Ce principe permet ainsi d'améliorer les relations entre les services de protection de l'enfance et les *client-e-s* que sont les parents et le ou la mineur-e. Par ailleurs, cette vision de la transparence réciproque permet, selon Potin, « le passage d'une logique de transparence à une logique de participation » (Potin, 2014, p.14). Il s'agit par-là d'allier deux positions des professionnel-le-s : la première dans laquelle les intervenant-e-s sont garant-e-s d'une norme sociale de protéger le ou la mineur-e ; la seconde où le travailleur ou la travailleuse sociale demande aux acteurs familiaux de participer et d'exprimer leur point de vue. En d'autres termes, la transparence permet à l'intervenant-e, d'une part, d'être clair sur les attentes de

l'autorité de protection envers les parents ; d'autre part, elle lui permet de créer une relation avec les bénéficiaires qui les amènent à s'impliquer dans leur situation. Toutefois, la revue de littérature s'attarde sur l'importance d'adopter un principe de transparence, sans en définir les limites. En ce sens, la transparence pose la question de la limite : jusqu'où s'applique ce principe ?

### 7.3.2 *La relation comme support d'aide à l'intervention*

Pour mener à bien une démarche d'intervention dans une logique de soutien à la parentalité, la relation se révèle comme un support essentiel (Frauenfelder, 2017). Les interventions ont tendance à se centrer sur l'enfant lorsque les parents représentent, selon les services de protection, une source de danger pour ce dernier. Cette représentation réduit l'identité parentale à des comportements dangereux (Euillet et Zaouche-Gaudron, 2008, 6 août), ce qui amène à une mise à l'écart des parents. Or, comme nous l'avons vu précédemment, la revue de la littérature démontre que l'identité parentale ne se restreint pas exclusivement à cette dimension-là. De plus, comme le souligne Euillet et Zaouche-Gaudron (2008, 6 août), la représentation de l'intervenant-e de leur parentalité constitue visiblement un élément capital pour les parents. Une relation qualitative entre le ou la professionnel-le et ces derniers contribue à développer une parentalité bénéfique au développement de l'enfant. Le lien créé entre travailleur et travailleuse sociale et bénéficiaire se révèle comme un support d'aide à la mise en place d'une intervention. Elle favorise l'engagement du parent dans la mesure de protection instaurée à leur enfant. Ainsi, elle accorde une place aux parents comme acteurs impliqués dans la résolution de la situation. Comme le relève Potin (2014), l'idée de privilégier une pratique de soutien à la parentalité ne suffit pas à accorder une place aux acteurs familiaux. C'est au travers d'un « travail sensible » effectué par les intervenant-e-s qui va favoriser chacun à trouver sa place et à la définir. Cette relation est donc « à protéger, afin qu'elle puisse servir l'accompagnement dans la mesure éducative ».

Lacroix (2015) corrobore cette analyse sur la relation entre travailleurs et travailleuses sociales et les *client-e-s*. En effet, selon elle, la contractualisation ne suffit pas à créer une relation d'aide. Un « processus d'affiliation », à savoir un processus de mise en confiance, nécessite de se faire, afin que les parents tout comme les intervenant-e-s s'intègrent de manière engagée dans l'intervention. De plus, l'auteure relève que la contractualisation dans la mesure peut instaurer « une illusion de réciprocité ». Celle-ci apporte une illusion d'adhésion à la mesure, consentie par la signature du contrat, exprimant ainsi la peur des parents de voir leur enfant être placé. La relation est « d'emblée dissymétrique », car la peur de ces derniers de voir leur enfant leur être retiré les amènent, parfois à contrecœur, à devenir demandeur d'une aide. Les professionnel-le-s disposent ainsi d'une position de pouvoir inégal par rapport aux parents. Afin de rééquilibrer la relation, les bénéficiaires sont considéré-e-s comme les expert-e-s de la situation, dans laquelle l'intervenant-e adopte une posture d'humilité,

à savoir qu'il ou elle ne possède pas seul-e « les ressources nécessaires à la modification de la situation » (Saint-Jacques et al., 1998, p.84). Le travailleur ou la travailleuse sociale privilégie une synergie complémentaire des compétences entre les différents acteurs, professionnel-le-s y compris. Toutefois, Lacroix (2015) émet une réserve sur la réalité de certains terrains, dans lesquels des ambiguïtés existent entre le discours affiché où l'expert est la famille et la situation réelle où le travailleur et la travailleuse sociale gardent plutôt une posture du professionnel qui a la connaissance.

### 7.3.3 *Le pouvoir d'agir comme ligne d'intervention*

Le pouvoir d'agir, ou *empowerment*, se définit comme une modalité d'intervention par laquelle une personne, en situation de vie plus ou moins problématique, développe sa capacité d'autonomie et d'autodétermination (Saint-Jacques et al., 1998). Le ou la *client-e* est considéré-e dans ses décisions, dans le choix des modalités qui entourent sa situation et des moyens de résolution de sa problématique. Il s'implique par des actions concrètes, car comme le souligne Saint-Jacques et al., « c'est par l'action que l'individu s'attribue la capacité d'influencer les événements importants de sa vie » (Saint-Jacques et al., 1998, p.85). Le pouvoir d'agir se révèle être une démarche bénéfique dans un accompagnement de bénéficiaires au sein des services de protection des mineurs. En ce sens, il favorise l'implication des parents qui contribue au développement positif de l'enfant (Saint-Jacques et al., 1998). Les auteur-e-s corrobore cette analyse en soulignant qu'un vecteur de stigmatisation et d'oppression est l'inégalité de pouvoir dans les interactions entre les intervenant-e-s et les parents. Au travers d'une telle démarche, les parents rééquilibrent cette dissymétrie avec le ou la professionnel-le-s. Les travailleurs et travailleuses sociales ne sont plus les seul-e-s détenteurs et détentrices du savoir (Lacroix, 2015).

Ces derniers et dernières partent de la demande des bénéficiaires, de leurs propositions et de leurs ressources, « les ramenant à leur propres responsabilités » (Lacroix, 2015, p.204). En ce sens, l'intervention prend comme point de départ le positif des familles et non les éléments problématiques. Il y a ainsi un changement dans l'intervention qui tend à s'appuyer sur les ressources de la famille, au détriment d'une pratique qui se concentrait sur les causes problématiques. L'intervenant-e a alors pour responsabilité d'impliquer le client dans toutes les décisions qui le concernent, en apportant les informations et les conditions nécessaires, afin que le bénéficiaire puisse définir les objectifs, les modalités et les moyens concernant l'intervention (Saint-Jacques et al., 1998). Comme le soulignent Saint-Jacques et al., les travailleurs et travailleuses sociales se doivent « de respecter et d'appuyer la décision finale du client, même si celle-ci n'est pas conforme à l'orientation qu'ils et elles auraient souhaité donner à l'intervention » (1998, p.85). En somme, ce dispositif d'intervention permet de sortir du contrôle, d'être plus exogène et de redonner une autodétermination aux parents en mobilisant leurs propres ressources.

Les auteur-e-s de cette revue de littérature s'accorde également à signaler que l'intervention doit être adaptée aux besoins et aux compétences du client. Selon les auteur-e-s, il n'existe pas « de techniques et d'habiletés d'intervention spécifiques » à une telle démarche. Favoriser le pouvoir d'agir requiert une grande souplesse de la part des intervenant-e-s (Saint-Jacques et al., 1998). De plus, ces derniers et dernières veillent à entretenir des attentes réalistes qui s'accordent aux capacités des parents. Comme le relève Frauenfelder (2017), les exigences que les professionnel-le-s considèrent parfois comme basiques ne vont pas forcément de soi pour les bénéficiaires. En ce sens, certains parents ne disposent pas des capacités qui leur permettent de répondre aux attentes des autorités et des services de protection. Ainsi, cette tranche de la population parentale fragilisée se voit davantage péjorée et disqualifiée lorsqu'une intervention ne s'adapte pas aux compétences parentales (Lacroix, 2015).

Saint-Jacques et al. (1998) attirent l'attention sur le fait qu'appliquer une telle démarche peut s'avérer difficile. En effet, le champ de la protection de l'enfance est encadré par un dispositif légal. Ce dispositif peut limiter le développement du pouvoir d'agir, car il obligerait les professionnel-le-s à prendre des décisions qui vont à l'encontre de cette démarche, au nom du bien-être et du développement de l'enfant. En d'autres termes, « le point de rupture se situe au moment où les actions pour favoriser le développement de *l'empowerment* entre en contradiction avec les actions à poser pour protéger l'enfant » (Saint-Jacques et al., 1998, p.87). De plus, la difficulté s'accroît lorsque les bénéficiaires expriment ne pas adhérer à l'aide qui leur est proposée. Toutefois, cette prise de position, perçue parfois négativement par le ou la professionnel-le, favoriserait la capacité d'agir et de pouvoir des individus (Potin, 2014).

Les auteur-e-s concluent l'idée par le fait qu'une intervention qui s'accorde à une démarche *d'empowerment* se doit de respecter certaines conditions (Saint-Jacques et al., 1998). En effet, les intervenant-e-s veillent à favoriser la reprise par les parents de la responsabilité du rôle parental. Ils et elles garantissent, en accord avec le principe de transparence, une information claire aux bénéficiaires concernant les droits de ces derniers et les tenants et aboutissants de la mesure de protection instaurée. Cette démarche requiert également d'offrir suffisamment de ressources, de temps d'intervention et de disponibilité. Le respect du rythme des bénéficiaires s'avère aussi important. Des attentes qui ne s'accordent pas aux capacités des *client-e-s* et des objectifs trop ambitieux sont contre-productifs. Finalement, entrer dans une démarche *d'empowerment* demande aux travailleurs et travailleuses sociales de rompre avec une vision *paternaliste* de la protection des mineur-e-s. Tout l'enjeu est alors de tendre à un meilleur équilibre des forces, afin que celles-ci convergent vers le développement positif de l'enfant. Toutefois, il convient de nuancer en relevant que le cadre légal est un facteur qui peut influencer cette pratique chez les intervenant-e-s sociaux et sociales. Nous l'avons vu, la loi veille à garantir le bon développement de l'enfant dans un environnement qui assure protection et sécurité. En ce sens, la loi peut être un facteur qui tempère, ou du moins influence, la pratique du pouvoir d'agir.

Lorsqu'une démarche *d'empowerment* entre en collusion avec l'impératif juridique de veiller au bien-être de l'enfant, les intervenant-e-s sociaux et sociales tendent à réajuster leur pratique, au risque de mettre de côté la participation des parents (Lacroix, 2015). La question des parents toxicomanes illustre parfaitement cette affirmation : des parents toxicomanes dont l'enfant vit au sein du domicile familial.

*Cette situation est signalée au sein des services de protection de l'enfance. Un dilemme s'installe pour le travailleur ou la travailleuse sociale, à savoir : privilégier l'implication des parents comme acteurs importants dans le développement de leur enfant, avec le risque qu'un parent ait une overdose ou que le mineur ait accès aux produits stupéfiants ou aux matériels inhérents à la consommation ; ou solliciter un placement de l'enfant, afin de garantir sa protection, au détriment de la participation des parents dans son développement.*

*(Témoignage d'un collègue qui illustre les limites d'une pratique du pouvoir d'agir.)*

Ce cas de figure ci-dessus démontre les limites d'une pratique du pouvoir d'agir. En ce sens, une démarche *d'empowerment* mise en place par les intervenant-e-s doit s'accorder avec la mesure juridique. Ainsi, cette pratique est possible dans les espaces de la mesure, dans lesquels les professionnel-le-s ont une marge de manœuvre, tout en restant dans le cadre de la décision judiciaire.

#### *7.3.4 Synthèse et discussion préalable*

Au travers de ce chapitre, nous avons abordé l'exemple de la transparence comme maxime pour le travailleur ou la travailleuse sociale. Toutefois, il est nécessaire de mettre en lumière les limites du principe de transparence. Les études de notre revue n'apportent pas d'éléments qui définissent ce propos. Or, il nous semble important de questionner les limites, à savoir jusqu'où ce principe s'applique.

De plus, l'alliance se révèle comme un support d'aide précieux dans l'intervention qui favorise l'engagement des bénéficiaires dans la mesure de protection et qui permet de reconnaître les parents dans leur parentalité. Toutefois, la revue de littérature présentée n'apporte pas d'éléments sur les cas de figure dans lesquels les parents réfutent d'entrer dans un processus de création d'alliance avec les professionnel-le-s ou les parents adhèrent au processus stratégiquement dans l'optique que la mesure soit levée au plus vite. En ce sens, quelles sont les limites de la création d'une alliance ?



*L'homme à la recherche de son humanité*

Fondation J. & M. Sandoz

Foyer-atelier pour adolescent(e)s · Le Locle · Suisse

